

Les aides matérielles individuelles

Les aides matérielles individuelles, c'est quoi ?

C'est de l'argent que vous pouvez recevoir.

C'est pour acheter des choses pour vous aider dans la vie de tous les jours.

Par exemple :

- pour acheter du matériel.

Par exemple : un lit spécial.



- pour faire des changements dans votre maison.

Par exemple : mettre un ascenseur.



- et pour beaucoup d'autres choses.

Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap veut que la loi change.

Le Conseil consultatif veut changer quoi ?

Le Conseil trouve que c'est très difficile de demander une aide matérielle individuelle.

Il faut remplir des papiers et envoyer beaucoup de documents.



Ça doit être plus facile.

Le Conseil demande qu'on change aussi d'autres choses.

1. Il faut changer la loi pour les aides matérielles volées, brûlées ou perdues.

Quand on se fait voler son aide matérielle l'AViQ ne donne pas d'argent pour s'acheter une nouvelle aide matérielle.



C'est la même chose quand l'aide matériel a brûlé dans un incendie.

L'AViQ ne donne pas d'argent parce que c'est l'assurance qui doit payer.



Mais souvent l'assurance ne donne pas assez d'argent pour acheter l'aide.

Et parfois l'assurance ne veut pas donner d'argent.

Par exemple : quand le vol ou l'incendie s'est passé en dehors de la maison.

Quand on perd son aide matérielle c'est la même chose.

L'AViQ ne donne pas d'argent pour racheter l'aide.



Le Conseil veut que ça change.

Parfois quand on a un handicap on perd plus facilement des choses.

Il faut que l'AViQ donne de l'argent pour racheter l'aide.

Et si la personne reçoit de l'argent de l'assurance la personne doit rendre l'argent à l'AViQ.



2. Il faut donner une réponse plus rapide.

Il faut attendre trop longtemps pour avoir une aide matérielle.



Quand on a besoin d'une aide Il faut faire une demande.

Parfois il faut attendre très longtemps pour avoir une réponse.

Parfois il faut attendre 1 an.



Quand on a besoin d'une aide
on a besoin tout de suite d'une aide.

Le Conseil aimerait qu'on dise qu'après un certain temps
l'AViQ doit décider.

Par exemple : après 2 mois.

Et si après 2 mois, l'AViQ n'a pas décidé
on donne l'aide à la personne.



3. Il faut donner plus d'argent pour les aides matérielles.

Chaque année, la vie couture plus cher.

Les aides coutent plus cher.

Et la personne avec un handicap doit payer plus cher.



Ça doit changer.

Chaque année, il faut augmenter un peu le prix des aides.

Ça veut dire qu'il faut donner un peu plus d'argent chaque année.

Ça s'appelle l'indexation.



4. Il faut donner plus d'argent pour acheter un siège-auto adapté.

Les sièges-auto ce sont des sièges qu'on met dans les voitures
pour les enfants.

Il y a aussi des sièges-auto adaptés.

Ce sont des sièges pour les enfants avec un handicap.



Les sièges-auto adaptés sont très chers.

On ne donne pas assez d'argent pour aider les parents
à acheter le siège.

Les parents paient trop cher pour avoir un siège.



5. Il faut pouvoir recevoir plusieurs fois de l'argent pour des travaux.

Quand on a un handicap,
on peut demander une aide
pour faire des travaux dans sa maison.
Comme ça c'est plus facile de se déplacer dans sa maison.



Mais après on ne peut plus demander d'argent
pour faire d'autres travaux.

Ça doit changer.

Parce que parfois quand on vieillit,
le handicap s'aggrave.

Ça veut dire que la personne a plus de difficultés.
Il faut pouvoir avoir de l'argent
pour faire des nouveaux travaux.

6. Il faut donner de l'argent pour les travaux à chaque parent divorcé.

Quand des parents sont divorcés,
chaque parent doit recevoir de l'argent
pour faire les travaux dans sa maison.



Parce qu'il faut changer les 2 maisons
pour pouvoir accueillir un enfant avec un handicap.

7. Il faut donner plus d'argent pour les vidéo-loupes parlantes.

Quand on ne voit pas bien, on peut demander de l'argent
pour acheter une vidéo-loupe.

C'est pour agrandir un texte ou une image sur un écran.



Mais il y a aussi des vidéo-loupes parlantes.

Ce sont des vidéo-loupes :

- qui agrandissent le texte
- et qui lisent le texte.



Ces vidéos loupes coutent plus cher.

Souvent 1000 € en plus.

Il faut pouvoir demander de l'argent pour une vidéo-loupe parlante.

Et comme ces loupes sont plus chères il faut donner plus d'argent.



On peut aussi demander de l'argent pour acheter une vidéo-loupe avec 2 caméras.

Mais c'est seulement si on utilise la loupe à l'école ou au travail.



Ça doit aussi changer.

Les personnes qui ne voient pas bien ont besoin de ces loupes tout le temps.

8. Il faut changer les règles pour les ordinateurs.

Parfois on peut demander de l'argent pour acheter un ordinateur.



Mais il y a des règles.

Par exemple :

- il faut avoir 25 ans ou moins
- il faut aller à l'école.

Le Conseil trouve qu'il faut changer cette règle.



Si on va dans une école spécialisée
on ne peut pas avoir d'argent pour un ordinateur.

Parce qu'il y a des ordinateurs
dans les écoles spécialisées.

Mais dans beaucoup d'écoles
il n'y a pas assez d'ordinateurs.

Il faut aussi changer cette règle.



9. Il faut changer les règles pour les téléphones.

Dans la loi, on parle des téléphones mais pas des smartphones.

Les smartphones ce sont les téléphones
pour aller sur internet.

C'est parce que la loi est vieille.

Il faut ajouter les smartphones dans la loi.



Il faut aussi donner de l'argent aux personnes
qui doivent changer de téléphone
à cause de leur handicap.

Changer de téléphone ça coutre très cher.

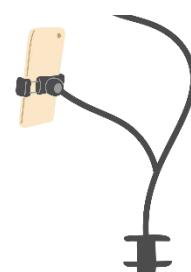


Certaines personnes ont besoin d'un bras de fixation
pour leur téléphone.

Un bras de fixation c'est un appareil pour tenir le téléphone.

Ces bras de fixation coutent plus cher qu'avant.

Il faut donner plus d'argent aux personnes
qui ont besoin d'un bras de fixation.



10. Il faut ajouter les tablettes dans les aides matérielles.

Certaines personnes avec un handicap ont besoin de tablettes dans la vie de tous les jours.



Certaines personnes ont besoin d'objets connectés.

Des objets connectés c'est par exemple :

- des assistants vocaux.
C'est pour contrôler les appareils à distance.
- des systèmes de sécurité intelligents
- des tensiomètres connectés.



Il faut donner de l'argent à ces personnes pour acheter ces tablettes ou ces objets connectés.

11. Il faut pouvoir donner son aide matérielle à une autre personne.

Parfois une personne avec un handicap demande une aide.

Mais après, la personne n'a plus besoin de cette aide.

Dans la loi, cette personne ne peut pas donner son aide à une autre personne avec un handicap.



C'est bête.

Ça doit changer.

Et parfois on n'a pas besoin d'acheter une aide matérielle.

C'est mieux de louer cette aide.

Dans la loi, on ne peut pas demander de l'argent pour louer une aide.

Ça doit aussi changer.



12. Il faut donner plus d'argent pour les systèmes de contrôle de l'environnement sans reconnaissance vocale.

Un système de contrôle de l'environnement c'est une aide pour les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer.



C'est pour aider ces personnes à faire des choses sans se déplacer.

Par exemple :

- éteindre la lumière
- ouvrir une porte
- allumer la télévision.



L'AViQ donne 4200 € pour aider à acheter cette aide.

Ce n'est pas assez.

Il y a des systèmes qui coutent beaucoup plus cher.

13. Il faut faire une liste pour les produits d'assistance.

Les produits d'assistance c'est par exemple :

- un cadre de marche
- un lit électrique
- des barres d'appui
- un fauteuil roulant
- des semelles orthopédiques.



Pour les produits d'assistance, il n'y a pas de liste.

Ça veut dire qu'on ne sait pas exactement pour quels produits on peut demander une aide.



Et pour tous ces produits, l'AVIQ donne 500 €.

Mais il y a des produits qui coutent beaucoup plus cher.

14. Il faut changer les règles pour pouvoir faire des travaux dans son logement.

Pour avoir de l'argent pour faire des travaux dans son logement il faut :

- avoir besoin d'une voiturette ou d'un scooter
- ou avoir des difficultés graves pour se déplacer.



On ne sait pas bien ce que ça veut dire : des difficultés graves.

Il faut mieux expliquer.

15. Il faut mieux expliquer les produits d'assistance qu'on ne peut pas avoir ensemble.

C'est bien d'écrire dans la loi quelles sont les aides qu'on ne peut pas avoir ensemble.



16. Il faut changer les règles pour les logiciels.

Un logiciel c'est un ensemble de programmes informatiques.



Le Conseil demande de changer plusieurs règles pour les logiciels.

Par exemple : la règle pour les mises à jour.

Une mise à jour c'est pour corriger ou faire aller mieux les programmes informatiques.



Certaines personnes ont besoin d'aide pour communiquer.

Ces personnes ont souvent besoin d'un ordinateur ou d'une tablette.

Sur ces ordinateurs, il y a des logiciels.

Par exemple : une application avec des pictogrammes pour aider la personne à communiquer.

Des pictogrammes, ce sont des petits dessins.



Souvent, il faut faire des mises à jour de ces logiciels.

Il faut payer pour avoir la mise à jour.

Il y a des bureaux de l'AVIQ qui donnent de l'argent pour chaque mise à jour.

Il y a des bureaux de l'AVIQ qui ne donnent pas d'argent pour chaque mise à jour.

Le Conseil demande de donner de l'argent pour toutes les mises à jour.



Certains bureaux donnent des informations différentes.

Et c'est de plus en plus difficile d'être en contact avec une personne d'un bureau.

Ça doit changer.

